



COMMISSION DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES - 12 JANVIER 2015

Etaient présents :

Mme SAPIR, directrice de l'école élémentaire
Mme RAMBAUD, Mme ROMEU, Mr NOUGUES, enseignants de l'école élémentaire
Mr PILLE, directeur de l'école maternelle
Mme COTTON, Mme LAZARO, Mme CARRE, enseignants de l'école maternelle
Mme BATAILLE, présidente de la FCPE
Mme CHARPENTIER, Mme JOUSSET, Mme MONNIOT, parents d'élèves élus FCPE
Mme BILIEN, maire-adjoint aux affaires scolaires
Mme MÉNELET, maire-adjoint à la jeunesse
Mme MAINGUY, conseillère municipale
Mr FOISSARD, coordonnateur enfance et jeunesse
Mme GROSSOT, secrétariat scolaire

Cette réunion devait avoir lieu en décembre mais la date a été fixée ce mois de janvier pour permettre à l'association de parents d'élèves d'avoir le retour du questionnaire destiné aux parents.

L'objectif de cette commission est d'avancer dans le processus de concertation inspirée par cette réforme, d'améliorer et d'avancer sur les problématiques et surtout de travailler dans l'intérêt des enfants.

Chaque partenaire et acteur de la vie scolaire présentera son bilan, son avis, ses remarques, ses problématiques.

1- LES PRINCIPES DE LA REFORME

Un décret, publié le 26 janvier 2013, précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire, à l'intérieur duquel des adaptations locales seront possibles.

- l'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de **neuf demi-journées incluant le mercredi matin** ;
- tous les élèves bénéficieront de **24 heures de classe par semaine** ;
- la **journée d'enseignement sera de maximum 5 heures 30 et la demi-journée de maximum 3 heures 30** ;
- la durée de la **pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1 heure 30**.



COMMISSION DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES - 12 JANVIER 2015

L'assouplissement Hamon :

- La possibilité de concentrer les activités périscolaires sur **une seule demi-journée**, tout en conservant cinq matinées "obligatoires" sur lesquelles "seront concentrés les apprentissages fondamentaux".

Concernant cette possibilité, l'équipe enseignante montre un avis défavorable car si cette demi-journée se déroule le vendredi, la coupure du weekend devient trop longue et il n'y a pas de raccourcissement des autres journées d'enseignement comme le stipule la réforme.

2- LES ETAPES DE LA CONCERTATION

Pour Boissy, les étapes de la concertation :

- La précédente municipalité, en concertation avec les enseignants et l'association de parents d'élèves (FCPE) a choisi en janvier 2014 les nouveaux rythmes scolaires de la commune. Cette organisation a été validée par le DASEN.
- La nouvelle municipalité, élue en mars 2014, a poursuivi cette concertation en présentant un document de travail, support du futur PEDT.
- De nombreuses interrogations sur la réforme et ses contraintes, le coût financier pour les familles et la collectivité avec la mise en place de NAP, le besoin de temps de réflexion supplémentaire ont motivé la municipalité à demander le report de l'application de la réforme à la rentrée 2015 par délibération du Conseil municipal. Cette demande a été soutenue par 72 % des parents (questionnaire).
- La demande de report a été refusée par le DASEN.
- **La municipalité a donc choisi pour la rentrée 2014 :**
 - **D'appliquer les horaires choisis en commission**
 - **De ne pas mettre en place immédiatement de NAP afin d'étudier sans précipitation les possibilités du territoire et la nouvelle organisation en pratique**
 - **De mettre en place la gratuité de l'accueil post scolaire jusqu'à 16 h 30 pour compenser ce manque et limiter le coût financier des familles**
- La Municipalité a informé les familles des nouveaux rythmes via :

L'organisation d'une Réunion publique le jeudi 19 juin 2014, le cahier de liaison des élèves, le site internet, le « Boissy Infos », les voies d'affichage.



COMMISSION DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES - 12 JANVIER 2015

- Décembre 2014 : Distribution d'un questionnaire aux parents élaboré par la FCPE, validé par la municipalité et l'équipe enseignante
- 12 Janvier 2015 : Commission de suivi de la réforme des rythmes scolaires

6 JOURNEE TYPE (Cf annexe 1)

Mme MÉNELET présente le déroulement d'une journée type pour les enfants qui fréquentent l'accueil périscolaire.

7 EFFECTIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE

Les effectifs de l'accueil de loisirs sont très importants sur le temps après la classe.

Les effectifs de l'étude ont également augmenté avec l'ouverture aux CE1 mais aussi avec le temps d'étude plus tôt dans la journée et l'absence de NAP.

La fréquentation au CLE ensuite le soir redevient identique aux années précédentes avec une moyenne de 60 enfants accueillis.

Données Existantes Rentrée 2014

Ces données sont des moyennes des effectifs relevés de septembre à décembre 2014.

- **Fréquentation périscolaire de 15h45 / 15h15 à 16h30**

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Maternelle <small>183</small>	99	107	103	86
Elémentaire <small>245</small>	74	86	80	98
TOTAL <small>428</small>	173 (40,4%)	193 (45%)	183 (42,7%)	184 (42,9%)

- **Fréquentation de l'étude**

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
CE1 <small>54</small>	19	17	20	9
CE2 <small>47</small>	15	14	18	7
CM1 <small>44</small>	16	16	16	8
CM2 <small>42</small>	13	11	12	6
TOTAL <small>187</small>	63 (33,6%)	58 (31%)	66 (35%)	30 (16%)



COMMISSION DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES - 12 JANVIER 2015

8 RENTREE 2014

Des réajustements ont été mis en place depuis septembre. Pour information, l'équipe d'animation se réunit tous les jeudis matins afin de faire le point sur les problématiques soulevées.

- a. L'équipe d'animation a travaillé sur la transition scolaire/périscolaire afin d'apporter des repères aux élèves notamment en maternelle et de conforter l'organisation. Des **référents** par classe ont été nommés. La liste a été transmise aux enseignants.
- b. Le **temps de la sieste** des « Petites Sections » est géré dès la fin du 1^{er} service restauration en collaboration avec l'équipe d'ATSEM. Le vendredi, les enfants qui restent au CLE peuvent poursuivre leur temps de sieste par une transition avec l'équipe d'animation.

Mme LAZARO signale que cette continuité du vendredi n'est plus faite actuellement. Mr FOISSARD reverra avec son équipe afin de la remettre en place.

- c. **L'agrément de l'annexe** pour le temps périscolaire permet d'accueillir tous les enfants (car le CLE central ne peut accueillir que 126 personnes) et de les répartir par tranche d'âge.
- d. **Les taux d'encadrement réglementés par la DDCS sont respectés** y compris sur le temps « après la classe ». La municipalité a créé en conseil municipal des postes d'adjoints d'animation pour accroissement d'activité.
- e. Les parents ont la possibilité de récupérer les PS maternelles le midi après la restauration (13h) sur demande de **dérogation**. Idem pour tous les enfants le mercredi midi (13h30)

9 PROBLEMATIQUES SOULEVEES PAR LA MUNICIPALITE

La municipalité s'interroge toujours sur le bénéfice de cette réforme et réitère ses remarques qu'il serait préférable de baisser le seuil du nombre d'élèves par classe.

La municipalité relève plusieurs points :

- Le temps de 15h45 / 15 h 15 à 16 h 30 est trop court pour mettre des activités en place
- La fin des cours à 12h entraîne une heure tardive pour le 2^{ème} service de restauration (12h45 / 50)
- La fin des cours à 15h15 le vendredi raccourcit le temps de la sieste pour les petites sections de maternelle
- Il y a un départ tardif des élèves de maternelle inscrits au périscolaire lié aux défauts d'inscription ce qui réduit encore la possibilité de mettre en place des activités
- Les sorties extrascolaires le mercredi après-midi deviennent impossibles



COMMISSION DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES - 12 JANVIER 2015

10 RETOURS DU QUESTIONNAIRE FCPE

Mme BATAILLE présente un bilan du questionnaire distribué aux parents.

Le taux de participation est de 74 %.

• La réforme a-t-elle engendré une réorganisation familiale ?

Oui	Total	Non	Total
.....	146 (60.4%)	85 (35.1%)

Ne se prononce pas : 11 (4.5%)

• Votre/vos enfant(s) fréquente(nt)-t'il(s) l'accueil périscolaire ?

Oui	Total	Non	Total
.....	189 (78 %)	34 (14%)

Ne se prononce pas : 19 (8%)

• Votre/Vos enfant(s) vous semble(nt) t-il :

Maternelle

<i>Plus fatigué(s)</i>	<i>Total</i>	<i>Moins fatigué(s)</i>	<i>Total</i>	<i>Pas de changement</i>	<i>Total</i>
.....	102 (56.3%)	2 (1.1%)	12 (6.6%)

Ne se prononce pas : 65 (36%)



COMMISSION DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES - 12 JANVIER 2015

Elémentaire

<i>Plus fatigué(s)</i>	<i>Total</i>	<i>Moins fatigué(s)</i>	<i>Total</i>	<i>Pas de changement</i>	<i>Total</i>
.....	113 (46.1%)	5 (2.1%)	50 (20.4%)

Ne se prononce pas : 77 (31.4%)

- Après 3 mois de mise en place des nouveaux horaires, avez-vous remarqué des changements sur votre enfant ?

Dans le cadre de leur scolarité

Oui	Total	Non	Total
.....	54 (22,3%)	139 (47.4%)

Ne se prononce pas : 49 (20.3%)

Pour ce qui est des activités périscolaires

Oui	Total	Non	Total
.....	55 (22.7%)	142 (58.7%)

Ne se prononce pas : 45 (18.7%)

Dans le cadre de sa vie de famille

Oui	Total	Non	Total
.....	107 (44.2%)	92 (38%)

Ne se prononce pas : 43 (17.8%)



COMMISSION DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES - 12 JANVIER 2015

SYNTHESE DES COMMENTAIRES

Etude qui finit plus tôt = positif. Pas d'étude pour le CP : difficulté à se remettre aux devoirs le soir.

Le mercredi servait à faire une pause et des activités. Aujourd'hui, sert à faire la sieste. Même les enfants fréquentant le centre le mercredi pouvaient se lever plus tard car souplesse des horaires d'arrivée.

Horaire de cantine trop tardif à 12h45. Pause trop longue le midi.

Matinée trop longue (maternelle)

Trop tôt pour venir chercher les enfants le soir.

Créneau : 15h45-16h30, trop court. Les enfants sont déçus de ne pas pouvoir finir l'activité.

Trop long entre la fin de l'école et le moment de récupérer les enfants surtout le vendredi.

MATERNELLES

Beaucoup de fatigue et de difficultés à se lever en fin de semaine.

Vendredi, sieste réduite = conséquences sur le comportement

ELEMENTAIRES

Travail moins bien, difficultés à se concentrer pour les devoirs. 5 soirs de devoirs au lieu de 4.

Rythmes moins adaptés pour les élèves en difficultés, trop de cours concentrés.

Amélioration et plus de concentration le matin.

Etude CE1 : Merci !

Pour des parents travaillant le WE, le mercredi permettait de se voir plus donc moins de temps en famille.

Les we servent à se reposer : moins de sortie en famille.



COMMISSION DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES - 12 JANVIER 2015

COMMENTAIRES DIVERS

Réforme inutile pour les maternels.

Que font les enfants sur le temps périscolaire ?

Plus de sorties organisées le mercredi car $\frac{1}{2}$ journée trop courte.

Préfère l'école le samedi au lieu du mercredi car même si centre le mercredi, permet de se lever plus tard.

Serait-il plus judicieux de finir à 16h30 et de libérer un après-midi pour mettre en place des NAP ?

11 ECHANGES SUR LES POINTS DE LEVIERS

Les matinées sont plus longues :

Les enseignants maternels et élémentaires constatent un vrai bénéfice sur les apprentissages avec l'allongement de la matinée.

Il est rappelé qu'une collation est autorisée le matin, à l'école élémentaire.

En maternelle, pour les enfants qui déjeunent au deuxième service (les moyennes sections), une collation est prévue et organisée en collaboration avec les familles. L'opération « un fruit à la récré » proposée par la municipalité a lieu tous les vendredis pour toutes les classes de maternelles.

Selon les parents élus, il n'y a plus de souci concernant l'heure du repas pour les enfants par rapport aussi à l'attitude des animateurs qui pressaient trop les enfants.

Ce problème n'étant plus d'actualité, les horaires de la matinée étant bénéfiques pour les apprentissages, il est décidé de les conserver.

Pause méridienne de 2 h :

La municipalité rappelle que la réforme impose un minimum de 1 h 30 de temps de pause méridienne. L'organisation locale en 2 services nécessite cette pause de 2 heures.

La pause méridienne permet aussi d'organiser les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC).



COMMISSION DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES - 12 JANVIER 2015

Les après-midis plus courts :

Mme COTTON explique qu'il est plus difficile d'organiser l'enseignement l'après midi. Le temps est trop court pour faire une récréation et trop long pour faire essentiellement de l'enseignement. Il n'y a plus de récréation l'après-midi à l'école maternelle et à l'école élémentaire.

La FCPE pense que ceci favorise l'énerverment/les pleurs/l'excitation des maternels le soir.

La municipalité rappelle que la réforme impose des journées plus courtes. Le cadre réglementaire limite les marges de manœuvre puisque le principe de l'allongement des matinées est validé.

Les enseignants élémentaires ne constatent aucun problème concernant les horaires raccourcis de l'après-midi. Au contraire, sans récréation, le temps de classe semble allongé et il est possible de faire de réelles séances d'apprentissage pendant ce temps. Parfois les CP sortent 10/15 minutes si besoin.

Des horaires différents en maternelle ?

La municipalité propose de réfléchir sur de nouveaux horaires en maternelle.

La FCPE réitère que pour la maternelle, c'est inadapté.

Les modifications se feraient sur des quarts d'heures en plus ou en moins selon les temps de la journée.

Mr PILLE pense que cette solution n'apportera rien de plus et gênera l'organisation des parents qui ont des enfants en maternelle et en élémentaire.

Faut-il mettre l'école le samedi au lieu du mercredi ?

Des retours de questionnaires de parents proposent cette solution ainsi que la FCPE.

Les enseignants pensent que pour le rythme de l'enfant, cette solution serait idéale.

Lors du questionnaire distribué par la précédente municipalité, ce choix n'avait été retenu par les parents.

Les raisons supplémentaires sont : risque d'absentéisme, difficultés de l'organisation familiale chez les parents divorcés.

Pour les enfants qui fréquentent le CLE le mercredi, ils se lèveront 6 jours sur 7.



COMMISSION DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES - 12 JANVIER 2015

Les enfants sont fatigués

La FCPE insiste sur la fatigue des enfants de maternelles notamment en grande section.

Il y a deux problématiques :

- La réforme impose 4 jours et demi.
- Les classes sont surchargées

Mr PILLE signale que le problème est national et qu'aujourd'hui, il n'y a plus de remplaçant pour pallier à l'absentéisme des enseignants.

A l'élémentaire, les matières importantes sont enseignées le matin, moment où la concentration est la plus propice.

Concernant les devoirs, il n'y a pas de devoirs du mercredi au jeudi ou bien ils sont donnés en avance.

La FCPE émet l'hypothèse de recueillir un nouvel avis des parents sur les horaires avec le choix entre les horaires actuels et une autre proposition. La décision finale sera, dans tous les cas, validée par la commission.

La FCPE émet l'idée de 2 après-midis jusqu'à 15 h et 2 après-midis jusqu'à 16 h 30 mais le cadre réglementaire (journée de 5 h 30 maximum) n'est pas respecté.

Mme SAPIR explique qu'il faudrait déjà voir l'ensemble lorsque les NAP seront mises en place, avant de changer toute l'organisation existante.

La commission reste sur le maintien des horaires de cette année pour l'an prochain et décide de réfléchir maintenant à l'organisation des NAP.

Les activités périscolaires

Les animateurs proposent des activités simples sur le temps après la classe. Ce temps est trop court pour lancer des gros projets. Pour le vendredi, comme sur le temps du midi, des activités sont proposées.

Un moyen de communication sur ce qui est proposé aux enfants sera élaboré pour répondre aux demandes des parents.

Des Nouvelles Activités Périscolaires seront proposées à la rentrée 2015.

Mr NOUGUES demande s'il est possible de proposer une période test pour les NAP vers la fin d'année scolaire (juin ?).

Mr FOISSARD dit que cela peut être envisagé.



COMMISSION DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES - 12 JANVIER 2015

12 ORIENTATIONS DE LA MUNICIPALITE POUR LA RENTREE 2015

La municipalité a poursuivi son travail sur l'élaboration du Projet Educatif De Territoire (PEDT).

Il permet ainsi de proposer à chaque enfant scolarisé un parcours éducatif cohérent et de qualité, dans le respect des compétences de chacun et la complémentarité des temps éducatifs.

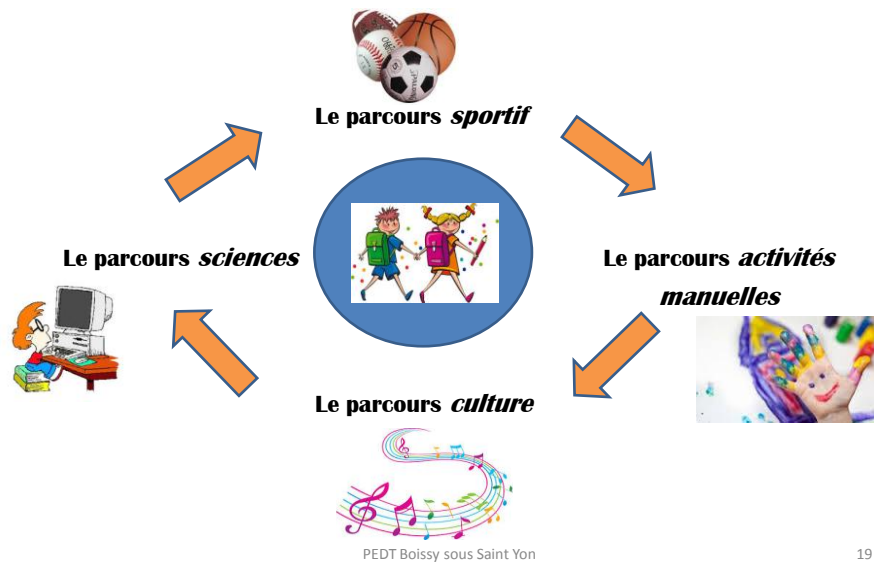
Pour la rentrée 2015, des Nouvelles Activités Périscolaires seront mises en place :

- Les mardis et vendredis sur une durée de 1 h 30
- L'enfant peut s'inscrire sur une période de 6 à 7 semaines (entre chaque vacance scolaire)
- Encadrement : animateurs, bénévoles et/ou intervenants extérieurs (association...)
- Les NAP ne sont pas obligatoires. Le service périscolaire du soir sera maintenu dès 15h45 en parallèle des NAP les mardis et vendredis
- L'inscription sera obligatoire et une tarification sera mise en place sur la base du quotient familial

- **4 parcours sont présentés :**
 - **Le parcours sportif : découverte, initiation à des sports individuels ou collectifs**
 - **Le parcours activités manuelles : faire, créer, réaliser avec ses mains !**
 - **Le parcours culture : art du spectacle, expression, découverte et imaginaire ...**
 - **Le parcours sciences : nouvelles technologies, ouverture sur le monde !**



Nouvelles Activités Péricolaires



Tous ces éléments seront retrouvés dans le PEDT qui sera validé par le comité de pilotage et les partenaires institutionnels (CAF, DDCS, Directeur académique) ainsi que le conseil municipal.

Une prochaine commission de suivi se réunira au mois de mars pour aborder plus en détail les NAP.

Ce compte rendu a été validé par les équipes enseignantes, la FCPE, le coordonnateur et les élus.



COMMISSION DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES - 12 JANVIER 2015

ANNEXE 1

Journée type

En semaine

7h00-8h30 : Accueil des enfants à l'accueil de loisirs.

8h20 : Les animateurs accompagnent les enfants dans l'école (maternelle) ou restent dans la cour en fonction des classes.

Entre 11h55 et 12h Les agents du 1^{er} service vont chercher les enfants en fonction de leur classe, puis font un passage aux toilettes de l'école avant de se rendre au réfectoire.

Les petites et moyennes section restent sur l'école et sont divisés en deux services :

1^{er} service de 12h à 12h45

2^{ème} service de 12h45 à 13h30

Les enfants de grande section mangent dans la cantine centrale pour repartir dans la cour de l'école maternelle entre 12h45 et 13h.

12h00 : Au minimum un agent se détache de la surveillance et propose une activité

12h45-13h00 : Les enfants du 1^{er} service sortent dans la cour. Au minimum un agent se détache de la surveillance et propose une activité

Les petites sections partent directement à la sieste après le repas aidées des animateurs et des ATSEM.

13h50 : Fin du service cantine, arrivée des enseignants.

ALC : 15h45 les lundis, mardis et jeudis ou 15h15 les vendredis

Arrivée des agents, chaque animateur référent prend ses listings, puis part dans les classes pour faire l'appel ALC et goûter.

En maternelle, les animateurs vont chercher les enfants dans les classes et font l'appel. Les enfants qui sont prévus au goûter mettent un collier marron et blanc.

15h30(vendredi) ou 16h00 Les enfants sont en temps libre.

Les enfants de maternelle qui partent à 16h30 vont à l'annexe, ils rentrent dans le patio, posent leurs sac en fonction du code couleur, puis vont jouer dans la cour ou dans les salles de l'annexe.



COMMISSION DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES - 12 JANVIER 2015

- 16h00 :** Les enfants qui ne partent pas à 16h30 vont goûter.
- 16h20 :** Sonnerie. Départ des enfants de l'ALC. Un agent pointe les départs avec les parents sur le cahier du soir au portail.
- 16h40 :** Début des activités du soir
- 16h40 – 18h30 :** Les maternelles et les élémentaires sont mélangés dans la cour du centre ou dans le centre. Ils jouent ensemble, font des jeux, ou des activités avec les animateurs.

Mercredi

Entre 11h55 et 12h Appel dans les classes par les animateurs primaires.
Les animateurs vont chercher les enfants dans les classes de maternelle.

- 12h00 :** Temps du repas. 1 service
- 13h00-13h30 :** Ouverture du portail, départ des enfants qui ne restent pas au CLE l'après midi.
- 14h00 :** Rassemblement des enfants dans leurs salles d'activités
Les 3-4 ans partent à la sieste, dans le dortoir de l'école maternelle.
Pour les autres maternelles : Temps Calme, les enfants se reposent, s'allongent en écoutant des histoires.
- 14h30** Début des activités, les enfants auront la possibilité de choisir entre au minimum une activité manuelle, et une activité physique.
- 16h00-16h30 :** Fin des activités. (Rangement et nettoyage)
Préparation du goûter
Goûter
- 16h30** Ouverture du portail
- 16h30 – 18h30** Les enfants auront le choix de jouer dehors ou dans le centre. 2 animateurs seront détachés pour la sortie avec le listing. Ils transmettront également les informations aux familles.